



08 mars 2017 | Communiqué de la Fédération CGT des Services publics et de l'Union Départementale CGT du Bas-Rhin

## Communiqué de soutien aux « Six de Haguenau »

Les "Six de Haguenau" (4 syndicalistes de la CGT, 1 de FO, 1 de Solidaires) poursuivi-e-s pour s'être mobilisé-e-s contre la loi « Travail » le 19 mai 2016 ont été condamné-e-s ce mardi 7 mars 2017 par le TGI de Strasbourg.

Les peines prononcées (1 000 euros d'amende pour 4 d'entre eux, 500 euros pour les 2 autres) sont moins lourdes que les peines requises par le procureur de la République qui s'était autosaisi, mais le principe même de leur condamnation constitue une attaque contre les libertés syndicales.

La criminalisation du mouvement social et syndical restera l'un des marqueurs du quinquennat de François Hollande. Elle a accompagné des restrictions des droits des représentants du personnel, un corsetage et un dévoiement du dialogue social. Les discours de plusieurs candidats à la présidentielle sont d'ailleurs dans la même veine !

Ces camarades viennent allonger une liste déjà trop longue de militants qui n'ont commis comme seul crime que la défense des droits et des intérêts des salariés.

Pour la CGT, il ne fait aucun doute que c'est un nouvel acte pour museler toute remise en cause des politiques néfastes en s'en prenant à nos militants et, à travers eux, à l'ensemble du monde du travail.

De tels agissements et procédures sont inacceptables. La CGT sera toujours au côté des militants poursuivis. Être militant, ce n'est pas être délinquant.

### Contacts :

CGT Fédération des Services Publics – 01 55 82 88 20

CGT Union Départementale du Bas-Rhin – 03 88 36 18 85

COMMUNIQUE